



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Région Rhône-Alpes

Villeurbanne, août 2014

**Objet : Demande de financement Conseil de la Formation**

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez effectuer une formation et préalablement solliciter une participation financière du Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes.

**Votre dossier fera l'objet d'une instruction, avant d'être présenté lors de la prochaine commission. Pour être soumis à l'avis de financement, votre demande doit comporter les pièces justificatives suivantes :**

1. La demande de prise en charge (ci-jointe) complétée et paraphée,
2. L'attestation de statut ci-jointe, dûment complétée et signée,
3. La convention de formation établie par l'organisme de formation et signée des deux parties (l'entreprise artisanale et l'organisme de formation).
  - a. Dans le cadre de stage sur site, le nom prénom et statut dans l'entreprise du ou des stagiaire(s) accueilli(s) doivent être mentionnés obligatoirement.
  - b. Dans le cadre d'action financée par la Région ou autre organisme le coût réel et les financements doivent être clairement précisés sur la convention et la facture de l'action.
4. Le devis à l'entête de l'organisme de formation.
  - a. Ce document n'est pas nécessaire si la convention précise clairement la mention du coût de la prestation (hors repas et déplacement du stagiaire) et la durée en heures de la formation.
5. Le programme pédagogique détaillé, remis par l'organisme de formation
6. Le RIB ou RIP de l'entreprise.
7. Une lettre de motivation :
  - a. Cette lettre est obligatoire pour les formations de type : stage long ou diplômant, VAE, Bilan de Compétence, stage linguistique et formation de reconversion ou d'adjonction d'activité.
  - b. Elle est recommandée si vous la jugez nécessaire à la compréhension du dossier.



Depuis le 1/01/2008, le co-financement Conseil de la Formation CRMA R.A. et FAF National des Chefs d'Entreprise Artisanale FAFCEA, n'a plus lieu d'être.

Le FAFCEA intervient sur le financement des formations techniques uniquement, y compris les permis FCOS FIMO.

Toutefois, le dépôt d'une demande de financement auprès de notre service Conseil de la Formation vous engage à porter à notre connaissance les financements obtenus sur le stage concerné.

## **Le dossier complet doit être transmis, avant le suivi du stage**

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE**

**Madame Marie-Jo FRANCOIS (04.74.58.00.10)**

**ZA La Gère Malissol BP 369 38217 VIENNE cedex**

Dès la tenue du conseil de la Formation, nous vous communiquerons la décision, ainsi que les justificatifs de réalisation à nous faire parvenir pour le versement de notre engagement financier.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président

**Alain BERLIOZ-CURLET**

**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DE RHONE-ALPES – Conseil de la Formation**  
119 Bd Stalingrad – Central Parc 1 - 69100 VILLEURBANNE

☎ 04.72.44.15.63 / 64 / 66 - Fax : 04.72 44 15 65 – Courriel : [confor@crm-rhonealpes.fr](mailto:confor@crm-rhonealpes.fr)

- Les demandes de prises en charge doivent être déposées, complétées, impérativement **avant** la réalisation du stage. Toute demande arrivée après la réalisation de l'action sera rejetée immédiatement. Pour les stages réalisés après le dépôt du dossier, mais avant la décision, le stagiaire et l'organisme de formation assumeront la charge financière intégrale en cas de refus du Conseil de la Formation.
- Les demandes doivent être déposées sur les formulaires remplis conjointement par l'organisme de formation et le stagiaire.
- Les dossiers complets et accompagnés du programme de formation doivent être déposés à la :

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE  
Madame Marie-Jo FRANCOIS (04.74.58.00.10)  
ZA La Gère Malissol BP 369 38217 VIENNE cedex**

en respectant les dates limites de dépôt indiquées dans le courrier d'accompagnement.

- Seules les demandes individuelles concernant les ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère sont à déposer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère.
- Votre crédit d'heures formation est de 150 heures par an. Chaque dossier ne pouvant dépasser 50 heures.
- Après traitement, le dossier sera transmis au Conseil de la Formation qui prendra la décision de prise en charge ou de refus et il transmettra directement cette décision au demandeur.
- En cas d'accord de prise en charge, la demande de remboursement, accompagnée de tous les justificatifs (attestation de présence, feuille d'émargement, fiche d'évaluation, facture, ...) doit être adressée directement au :

**Conseil de la Formation Rhône-Alpes  
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat  
"Central Parc 1"  
119 bd Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE**



**ATTESTATION DE STATUT  
DEMANDE INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT  
NON SALARIE DE L'ARTISANAT**

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Métiers Rhône-Alpes  
Service du Conseil de la Formation  
Central Parc 1 – 119 boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

Intitulé de la formation : .....

Je soussigné(e) ..... (Nom – Prénom),

Agissant en ma qualité de chef d'entreprise ou de gérant déclaré, d'une entreprise artisanale  
enregistrée au Répertoire des Métiers sous le n° SIREN .....

De la Chambre de Métiers & de l'Artisanat de .....


Atteste que le stagiaire mentionné ci-dessous, demande à bénéficier du financement du  
Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-  
Alpes, en sa qualité de stagiaire éligible du Conseil de la Formation,

Nom prénom	Date de naissance	Sexe F ou M	Diplômes obtenus

**Statut du stagiaire :**     Artisan     Conjoint d'artisan non salarié  
 Gérant non salarié     Gérant salarié non éligible auprès d'un FAF salariés (à justifier)     Auxiliaire familial.     Auto entrepreneur relevant d'une activité artisanale (entreprise immatriculée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

**Par ailleurs, je m'engage (à lire attentivement) :**

A restituer à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, Service Conseil de la Formation, tout remboursement indûment perçu, si le statut de stagiaire éligible du Conseil de la Formation était non fondé au moment du suivi de la formation,

 A porter à la connaissance de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, Service Conseil de la Formation, tout financement qui me serait attribué sur le coût pédagogique de la formation.

A ....., le.....

«Lu et Approuvé» Signature du dirigeant

<b>Cachet de l'entreprise</b>	Personne à contacter : .....  Adresse courriel : .....  Tél. : ..... Fax : .....
-------------------------------	--